



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination
et du Management de l'Action Publique

Nantes, le

09 JAN. 2017

Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Mme Karine GAUTHIER
☎ 02.40.41.21.60
☎ 02.40.41.22.77
✉ karine.gauthier@loire-atlantique.gouv.fr

**Compte-rendu de la commission de suivi de site
de l'ECARPIERE**

- Vendredi 18 novembre à 10 h 30 -

La réunion de la commission de suivi de site (CSS) de l'Ecarpière s'est tenue le 18 novembre 2016 en mairie de Gétigné sous la présidence de M. Emmanuel AUBRY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Étaient présents :

- M. François GUILLOT, maire de GETIGNE,
- M. Philippe BACLE, adjoint au maire de SAINT CRESPIN SUR MOINE,
- M. Yoann TERLISKA et M. Thibaut NOVARESE, représentants la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Mélanie MOLIN, représentant le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
- M. Pierre SIEFRIDT, chef de la division de Nantes de l'Autorité de sûreté nucléaire,
- M. Gérard ESNAULT, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Vignoble Nantais et maire de Boussay,
- M. Frédéric MACE, représentant le Syndicat de Défense des Appellations d'Origine Contrôlées (SDAOC),
- M. Frédéric LAVALETTE, représentant l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO),
- M. Claude BORD, représentant l'Union Départementale des associations de Protection de la Nature (U.D.P.N.),
- Mme Marie-France GAUTHIER, M. Jean-Marie PASQUEREAU et M. Raymond POIRIER, représentants l'association « Moine et Sèvre pour l'Avenir »,
- M. Jean-François PICHAUD et M. Yves DURAND, représentants l'association des Anciens mineurs de la COGEMA,
- M. René COUPRIE, représentant l'amicale des Anciens mineurs de la COGEMA,
- M. Alex ALLAIRE, représentant l'exploitant AREVA - accompagné de - M. Damien CHAILLOU, responsable du service études et travaux, Mme Victoire LUQUET de St GERMAIN, responsable Après-Mines,

- Mme Marie-Anne RONCIERE, chef du bureau des procédures d'utilité publique
- Mme Karine GAUTHIER, bureau des procédures d'utilité publique

Etaient excusés les représentants de :

- La préfecture de Maine et Loire,
- l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire,
- la mairie de Vertou,
- l'EPTB Sèvre Nantaise.

Les documents de séance suivants ont été envoyés par mail aux membres avant la commission :

- ① bilan du recensement des stériles et du plan radon ;
- ② résultats de la surveillance environnementale – année 2015.

M. AUBRY, secrétaire général, souhaite la bienvenue aux membres de la commission de suivi de site avant de s'assurer que l'ordre du jour n'appelle pas d'observations.

1 - Approbation du compte-rendu de la dernière CSS du 24 juin 2015

M. le président demande aux membres s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance.

Mme GAUTHIER, représentante de l'association Moine et Sèvre pour l'Avenir), demande s'il est possible de modifier le terme « ancienne mine de l'Ecarpière ».

M. le président propose de se référer à l'arrêté de composition du comité de suivi de site.

Par ailleurs, l'association Moine et Sèvre pour l'Avenir souhaite l'envoi des documents de séance 3 semaines avant la réunion.

Le SG de la préfecture de Loire-Atlantique rappelle les dispositions en vigueur de l'arrêté n°2013/ICPE/077 relative à la constitution de la commission de suivi du site de l'Ecarpière à Gétigné soit une transmission 14 jours avant la date à laquelle se réunit la commission.

A l'issue de cette intervention, le compte-rendu de la CSS du 24 juin 2015 est approuvé sous réserve de la prise en compte de ces précisions.

2 - Bilan de la surveillance environnementale 2015

Ce bilan est présenté par M. Alex ALLAIRE, responsable de site AREVA Mines. Il énonce les résultats des différents points de surveillance du site : l'eau, les sédiments et bio indicateurs, l'air et la chaîne alimentaire.

M. Pasquereau intervient et souhaite connaître les normes sur le rejet des eaux et savoir comment les seuils de référence sont fixés.

AREVA précise qu'il existe des valeurs réglementaires uniquement sur les rejets (valeurs issues de la réglementation nationale et reprise dans l'arrêté préfectoral d'autorisation). Pour les autres prélèvements, effectués avant traitement, il n'existe pas de norme en la matière.

M. Lavalette (INAO) s'interroge sur le caractère positif ou négatif du PH.

AREVA répond que le pH relevé est proche d'un pH neutre. Par conséquent, il y a une amélioration de la qualité de l'eau.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir remarque une augmentation des matières en suspension.

La société AREVA confirme qu'il s'agit d'une variation normale en comparaison avec les valeurs des années précédentes.

M. Pasquereau (association Moine et Sèvre pour l'Avenir) souhaiterait connaître l'évolution de la qualité de la Moine ainsi que la qualité des berges et l'impact du site sur le milieu (référence à l'avis de la CRIIRAD rendu lors de la précédente CSS)

Les représentants d'AREVA précisent que les analyses ont lieu sur les sédiments de la Moine et non sur les berges. Les analyses ne montrent pas d'impact particulier sur le milieu récepteur.

Suite à l'avis de la CRIIRAD et aux réponses apportées par AREVA, M. Terliska (DREAL) a demandé à AREVA de mener des études sur les origines de marquages radiologiques relevés au niveau de la zone dite de « la frayère » et autour du point de rejet. À ce jour, les éléments transmis par AREVA ne permettent pas de remettre en cause la surveillance environnementale imposée à AREVA.

M. Pasquereau espère obtenir les conclusions de ces études le plus rapidement possible.

La DREAL attend les résultats pour début 2017.

L'UDPN et l'association Moine et Sèvre pour l'Avenir observent une augmentation de la dose efficace annuelle ajoutée en 2015 pour les enfants.

M. Pasquereau demande des explications.

Les représentants d'AREVA indiquent que l'augmentation de la dose efficace annuelle en 2015 est principalement due à l'augmentation des teneurs en radon elle-même due aux variations des conditions climatiques. Cela n'est pas dû à une activité particulière sur le site.

L'ASN précise que les modalités de calculs sont différentes entre un enfant et un adulte, les évaluations des expositions varient donc selon le public exposé.

M. Aubry remercie AREVA pour ce point de présentation qui sera annexé au présent compte-rendu.

3 - Bilan du recensement des stériles et du plan radon

Le point d'avancement est présenté par M. Chaillou. (présentation en annexe)

Certains travaux de remédiation ont déjà été menés dans la région. Les 10 fiches présentant des DEAA > à 0,6 mSv/an seront traitées avant mi-2017 (les stériles issus de ces travaux seront ramenés sur le site de l'Ecarpière).

Concernant le radon, AREVA échange actuellement avec le ministère de l'environnement pour établir un plan d'action sur le sujet.

M.Pasquereau demande qu'un point soit réalisé à ce sujet. L'association n'est pas satisfaite de la campagne d'information menée sur ce sujet; la population n'est pas suffisamment avisée.

M.le SG de la préfecture de Loire-Atlantique précise qu'il revient à chaque propriétaire de réaliser les analyses. Les kits ont été envoyés aux personnes identifiées par AREVA.

L'ASN prend la parole et souligne qu'il est manifeste qu'il y a une méconnaissance des risques liés au radon.

60 % de la population en Pays-de-la-Loire ne connaît pas les effets inhérents au radon. L'ASN considère que les taux de retour sont insuffisants. À ce jour, près de 50 % des habitants n'ont pas répondu. Statistiquement certains cas pourraient être critiques.

L'ASN rappelle que l'État a mené récemment une campagne d'information des populations sur l'aléa « radon ». Dans le troisième plan régional santé/environnement, une communication sur le radon est prévue autour des anciens sites miniers. L'ASN souhaite qu'une nouvelle campagne de mesure du radon soit menée sur la base d'un accompagnement différent du précédent concernant l'information des populations concernées.

Par ailleurs, l'ASN indique que la réglementation est en cours d'évolution :

- les seuils d'intervention pour les ERP vont être révisés (abaissement du seuil de 400 Bq/m³ à 300 Bq/m³) ;

- la liste des zones prioritaires en matière de radon va être élargie (87 % des communes du 44 seront concernées par l'aléa radon). Pour la commune de Gétigné, l'aléa radon est classé en potentiel « moyen » à « élevé ». L'ASN rappelle également que l'exposition au radon est liée à la nature du sol mais également au mode de vie des habitants ;

- pour l'habitat privé, l'information des locataires et acquéreurs sera obligatoire lors de transactions immobilières.

Mme Gauthier évoque 2 cas particuliers supérieur à 2500Bq/m³ à Saint-Germain-sur-Moine.

M. Terliska indique que d'après les résultats transmis par AREVA, ces cas sont liés à la géologie naturelle du secteur. Une contre-expertise a été demandée à l'IRSN qui a confirmé ces résultats. Les personnes concernées ont mis en place différentes mesures d'étanchéité et de ventilation afin d'atténuer les teneurs en radon. Les mesures ont été efficaces car les résultats sont satisfaisants. S'agissant de radon naturel, les dépenses engagées ont été à la charge des habitants. Lorsque le radon est d'origine anthropique la DREAL demande à AREVA d'entreprendre des travaux de retrait des stériles et de traiter le radon si ces mesures ne sont pas suffisantes.

M. Pasquereau demande l'envoi d'un courrier de relance pour les 40 % d'habitants concernés.

AREVA précise avoir réalisé l'opération telle qu'elle était prévue initialement et il n'est pas prévu de nouvelle campagne d'envoi de kit.

M. Bâcle, adjoint au maire de la commune de St Crespin sur Moine évoque la possibilité d'associer les mairies pour ce type d'action.

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir constate que les mairies informent différemment.

L'UDPN a fait un constat. Il y a deux hypothèses :

- les individus qui sont dans le déni et,
- ceux qui ont peur de se voir imposer des mesures.

AREVA souhaite qu'il y ait un positionnement du ministère de l'Environnement.

4 – Questions diverses

M.le SG de la préfecture de Loire-Atlantique indique que des échanges ont lieu entre la DREAL et AREVA sur le stockage de boues et de sédiments marqués issus d'anciens sites miniers de Bretagne sur le site de l'Ecarpière.

6000 m³ de boues et de sédiments bretons seraient amenés sur le site. Ce volume est à comparer avec les 11 600 000 m³ de matériaux marqués déjà présents sur le site de l'Ecarpière (cet apport représenterait une augmentation d'environ 0,1 %).

Il y aurait donc une augmentation peu significative de l'impact du site sur l'environnement en terme de radioactivité. Le choix du site de stockage de l'Ecarpière est pertinent, compte-tenu de sa proximité avec les anciens sites bretons.

L'ASN ajoute qu'il n'y a pas de site similaire en Bretagne permettant le stockage de ces boues et sédiments marqués. L'ASN précise également que des études complémentaires sont attendues d'AREVA concernant l'éventuelle prise en charge de boues sur un site situé en zone humide (Guern en Tal).

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir souhaite la décontamination des sites pollués et sera vigilante au respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral afin que le site ne soit pas une poubelle.

AREVA informe que la société NEOEN souhaite relancer son projet de centrale photovoltaïque sur le stockage de résidus miniers du site de l'Ecarpière (projet de 2013). L'Ecarpière répond en effet aux critères définis par le ministère de l'environnement (ancien site industriel, stockage) pour l'implantation de ferme photovoltaïque.

Cependant, AREVA ne donnera un avis favorable qu'après garantie que l'intégrité du stockage soit préservé.

M.le maire de Gétigné a aussi été sollicité par le porteur de projet.

La DREAL rappelle que le projet proposé par NEOEN en 2013 n'était pas compatible avec l'arrêté ICPE du site. Aujourd'hui, aucun dossier n'a été déposé par AREVA pour modifier l'arrêté et permettre la réalisation de ce projet. Si un dossier était déposé, celui-ci devrait démontrer la compatibilité du projet avec le stockage de résidus miniers et le confinement mis en place.

Le SG de la préfecture 44 souhaite que des études soient réalisées avant d'entamer des actions complémentaires éventuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président conclut cette réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'E. Aubry', written over a horizontal line.

Emmanuel AUBRY